

Questions orales

ments à la Chambre, ce qui est l'autre raison qu'il a donnée en réponse au député?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cela.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'INSPECTION DES STRUCTURES D'AVIONS—LA MISE EN ŒUVRE POSSIBLE DE LA RECOMMANDATION DU JURY

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne le décès d'un pilote d'avion d'épandage l'année dernière. Le jury a recommandé que le ministère des Transports inspecte plus soigneusement les structures des avions vieux de plus de 15 ans. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il pense de cette recommandation et quelles mesures il compte prendre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de signaler cette recommandation à mon attention. Je vais demander à mes fonctionnaires de me présenter un rapport à ce sujet et d'établir la possibilité d'effectuer l'inspection supplémentaire préconisée.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES D'ASSISTANCE AUX INDUSTRIES HAUTEMENT TECHNOLOGIQUES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je poserai ma question au ministre des Finances. Comme l'industrie manufacturière canadienne connaît aujourd'hui de grandes difficultés et qu'elle emploie 100,000 travailleurs de moins qu'il y a trois ans, je demande au ministre s'il envisage de nouvelles politiques pour aider les industries hautement technologiques, à savoir la machinerie, les produits électriques et l'industrie chimique. Le gouvernement s'est-il, par exemple, fixé un objectif pour réduire notre déficit commercial au chapitre des produits entièrement finis, afin d'équilibrer notre balance des paiements pour notre compte courant et donner de l'emploi à quelques personnes de plus?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le bill C-11 comporte certaines propositions pour aider le secteur de la fabrication à investir davantage et étendre certaines de ses activités quand cela peut être rentable. D'autres ministères ont également prévu des politiques pour aider ces industries. Nous faisons de notre mieux pour assurer la viabilité de l'industrie manufacturière au Canada.

[M. Hnatyshyn.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES DE LA BRITISH BANK NOTE COMPANY À L'ÉGARD DE SES EMPLOYÉES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre étant donné qu'elle concerne au moins deux ou trois ministères ou ministres. Elle a trait à la très grave discrimination qui touche les 25 employées de la British American Bank Note Company d'Ottawa qui sont en grève depuis de nombreuses semaines. Comme il y a une très grande injustice relative au taux de traitement et des distinctions injustes entre les hommes et les femmes employés par la compagnie, que le gouvernement du Canada est le principal client de la compagnie et que la mesure sur les droits de la personne adoptée par la Chambre en juin traite clairement de ce genre de discrimination, le premier ministre peut-il indiquer si le gouvernement songe à prendre des mesures quelconques, par exemple, annuler le contrat existant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des détails de ce conflit ouvrier. Je signale cependant au député que par principe, nous n'encourageons pas de tierces parties à intervenir dans des conflits ouvriers au moyen d'un boycottage économique quelconque, si c'est ce que le député veut dire.

M. MacDonald (Egmont): Je regrette que le premier ministre ne soit pas au courant de la situation. Le président de la compagnie a justifié cette discrimination en disant qu'elle était historique. S'il y a un cas évident de distinction injuste entre les hommes et les femmes, c'est certainement celui-ci. Quand le premier ministre examinera la question, j'espère qu'il lira l'article 19 du bill sur les droits de la personne qui autorise le gouverneur en conseil à faire des recommandations au sujet des modalités à inclure dans tout contrat, permis ou subvention accordé par Sa Majesté du chef du Canada. Cet article autorise et oblige clairement le gouvernement à établir des règlements au sujet de la discrimination en matière d'emploi. Le ministre de la Justice a-t-il consulté le premier ministre à ce sujet ou bien songe-t-on à inclure dans les règlements qui seront établis en vertu du bill sur les droits de la personne une obligation bien nette à cet égard en ce qui concerne une compagnie importante dont le gouvernement du Canada est pour ainsi dire le seul client?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le bill prévoit une certaine procédure qui doit être suivie avant que le gouvernement ne prenne des mesures. Le député propose que nous intervenions à titre de tierce partie dans un conflit ouvrier et que nous fassions usage de moyens de pression économique pour régler le conflit. Selon moi, cette façon de procéder serait tout à fait répréhensible.